

# DEMANDE D'AUTORISATION DE RECOLTE DE VEGETAUX D'ESPECES PROTEGEES

Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, article 5

Décret n°77-1296 du 25 novembre 1977

Arrêté préfectoral du 11 mars 1991

## 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

	N°SIRET de l'établissement	Code APE
Nom et prénom : ou Dénomination :		
Adresse :		
N°téléphone : Fax :		
Nom de la personne chargée de la récolte		

## 2 - OBJET DE LA DEMANDE

1. Nom scientifique de l'espèce	
2. Nom commun de l'espèce.	
3. Partie de la plante récoltée	
4. Quantité prévue (poids ou nombre)	
5. Lieu de récolte (département, commune, lieu-dit) Joindre également un plan de situation au 1/25000 <sup>ème</sup>	
6. Importance du prélèvement en pourcentage par rapport à la surface occupée par cette espèce.	
7. Type de prélèvement (par plateau, pied à pied...)	
8. Technique utilisée (à la pioche, avec une charrue...)	
9. Période de récolte	du _____ au _____
10. Mode et conditions de transport	
11. Durée du transport	
12. Lieu de destination	
13. Utilisation prévue	

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

⇒ suite au recto

### 3 – ACCORD DU PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE

Nom et Prénom :

Fait à

le

Adresse :

Signature :

### 4 – APPROBATION DU MAIRE

AVIS :

Fait à

le

Le Maire,

### 5 – APPROBATION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

Pour les quantités supérieures à 200 kg de racines par an et par demandeur (article 5 de l'arrêté préfectoral du 11 mars 1991)

AVIS :

Fait à

le,

Pour le directeur départemental des territoires,